



Syndicat Intercommunal de la Région Toulonnaise pour le
Traitement et l'Evacuation en Mer des Eaux Usées

S.I.R.T.T.E.M.E.U.

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT**

- EXERCICE 2007 -

1. PREAMBULE

Le présent rapport est rédigé en application des articles D2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités territoriales, selon lesquels « le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ».

Conformément aux compétences du SIRTTEMEU, le présent rapport portera sur la partie transport et traitement des eaux usées de l'assainissement collectif des communes membres du SIRTTEMEU.

Ce rapport présente les éléments spécifiés dans la première partie de l'annexe VI des articles D 2224-1 à 3 du code général des collectivités territoriales.

2. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

2.1. Présentation du service



Le service public d'assainissement géré par le Syndicat Intercommunal de la Région Toulonnaise pour le Traitement et l'Evacuation en Mer des Eaux Usées comprend la gestion de l'émissaire commun entre Lagoubran et la station d'épuration de Toulon Ouest, AmphitriA, ainsi que le traitement des effluents ainsi collectés, dans cette station située au Cap Sicié, Commune de La Seyne sur mer, construite par le Syndicat et mise en service le 8 août 1997.

Sont membres du Syndicat les communes de Evenos, Ollioules, Le Revest Les Eaux, Saint Mandrier sur Mer, La Seyne sur Mer, Six Fours Les Plages et Toulon.

Le service d'assainissement relevant de la compétence du SIRTTEMEU est exploité par la Compagnie des Eaux et de l'Ozone en sa qualité de fermier, conformément à la **convention d'affermage** du 18 janvier 1990, pour une durée de 26 ans.

2.2. Usagers du service

Le bassin versant du SIRTTEMEU représente environ 166 500 habitants raccordés au réseau d'assainissement collectif ; ces habitants sont des abonnés des services communaux d'assainissement.

A ce jour, deux établissements industriels bénéficient d'une convention spéciale de déversement dont une seule pour lequel le SIRTTEMEU est signataire de la convention

2.3. Ouvrages

2.3.1. TRANSPORT DES EAUX USEES

Le SIRTTEMEU est maître d'ouvrage du collecteur intercommunal des eaux usées, ouvrage qui transporte les eaux usées entre les anciens abattoirs de Toulon et la station d'épuration AmphitriA, sise au Cap Sicié à La Seyne sur Mer.

Ce collecteur, d'une longueur totale d'environ 10 Km, est séparatif ; cependant les réseaux communaux qui sont raccordés dessus ne sont pas tous séparatifs.

On distingue deux tronçons sur ce collecteur :

- de Lagoubran à Chateaubanne, d'une longueur de 3,5 Km, tronçon majoritairement constitué par un ovoïde T150 en béton et remplacé progressivement depuis 2002, par une canalisation circulaire en PRV¹, de diamètre 1200 à 1600 ;
- de Chateaubanne à la station d'épuration, d'une longueur de 6,5 Km, tronçon constitué par une galerie visitable en béton.

Ce collecteur ne possède pas de déversoir d'orage.

Afin de fiabiliser le transport des eaux usées, cet ouvrage a été doté de 15 points de mesure permettant de qualifier et de quantifier les effluents en provenance des réseaux primaires de chaque commune. Ces ouvrages sont en fonctionnement permanent depuis octobre 2007.

De plus, pour améliorer l'écoulement dans la canalisation et les conditions d'entretien, un piège à sable a été réalisé dans le cadre de la réfection du tronçon immédiatement en amont de Chateaubanne. Un second ouvrage du même type est en cours de réalisation en amont du collecteur, dans le secteur de Lagoubran.

Enfin, afin de protéger les agents d'exploitation travaillant sur le collecteur et les ouvrages en béton de collecte et de traitement, le SIRTTEMEU a créé des unités de traitement des sulfures. Les sulfures sont à l'origine des dégagements d'hydrogène sulfuré (H₂S), gaz toxique et acide qui attaque les bétons. Ces installations de traitement réalisées par le SIRTTEMEU sont au nombre de 8 et sont situées sur les postes de refoulement communaux, sites permettant d'avoir un traitement optimisé :

- poste de Castigneau à Toulon,
- Saint-Exupéry, Mouissèques, Sablettes et l'Oïde à La Seyne,
- Rayon de soleil et Coudoulière à Six Fours,
- Résistants à Saint Mandrier.

2.3.2. TRAITEMENT DES EAUX USEES

Le SIRTTEMEU est maître d'ouvrage de la station d'épuration AmphitriA, sise au Cap Sicié à La Seyne sur Mer. Cette station a une capacité nominale de 500 00 EH² et peut admettre les charges polluantes suivantes :

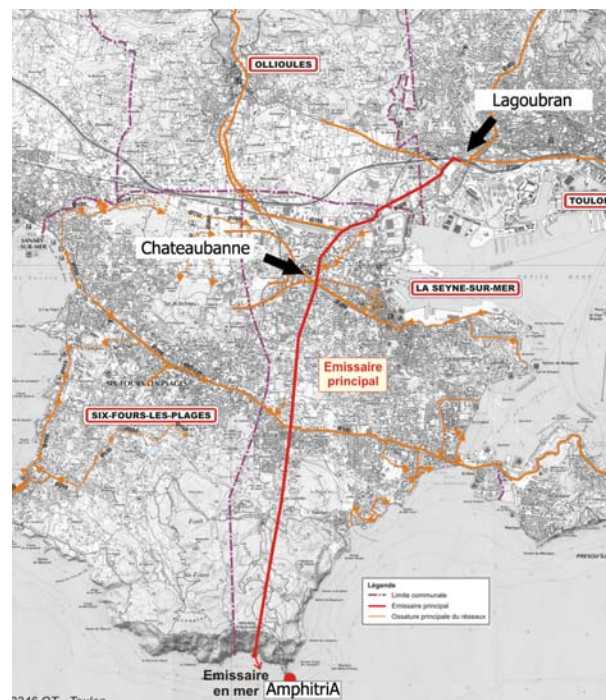
volume journalier	103 000 m ³
débit moyen horaire	4 300 m ³ /h
débit de pointe de temps sec	6 800 m ³ /h
débit de pointe	9 000 m ³ /h
matières en suspension	36 t/j
DBO ₅ ³	30 t/j
DCO ⁴	78 t/j

¹ Résine de polyester renforcée de fibre de verre

² Equivalent Habitant. Un équivalent habitant représente la pollution moyenne générée par un être humain dans le réseau d'assainissement collectif. Cette pollution est évaluée à 60g DBO₅/jour

³ Demande biologique en oxygène sur 5 jours

⁴ Demande chimique en oxygène



Prescription de rejet :

Paramètres mesurés : MES, DCO, DBO₅.

Règle d'évaluation de la performance : concentration ou rendement.

Pour les paramètres MES, DCO, DBO₅ en sortie

		MES	DCO	DBO ₅	Total
Objectif de qualité	En concentration (mg/L)	35	125	25	-
	En rendement (%)	90	75	80	-

Evaluation de la performance de l'ouvrage :

Nombre de bilans	réalisés par an	260	260	260	-
	ne respectant pas les objectifs de qualité	2	0	0	2
	ne respectant pas les objectifs de qualité, tolérés sur 1 an	19	19	19	-

L'usine est donc performante et conforme.

Production de boues et mode d'élimination :

Valeurs 2007 :

Type de déchet	Quantité	Destination
Boues	35 544 t	Incineration sur site (à 28 % de siccité)
	1 920 t	CET II (à 31% de siccité)

3. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

3.1. Le prix de l'assainissement

Tarifs du transport et du traitement des eaux usées pour 2007 :

Part **SIRTTEMEU** : 0,20 €/m³ en application de la délibération n° 45 / 2006 du 13 décembre 2006 ;
Le tarif du SIRTTEMEU est fixé annuellement par délibération.

Part **délégitaire** : 0,4050 €/m³ en application du contrat d'affermage et de ses avenants.

Le tarif du délégitaire est révisé annuellement, au moyen du coefficient d'actualisation suivant :

$$K_4 = 0,125 + 0,309 \frac{S}{S_0} + 0,104 \frac{EMT}{EMT_0} + 0,235 \frac{FSD1}{FSD1_0} + 0,227 \frac{FSD2}{FSD2_0} \text{ où}$$

- S est l'indice ICHTTS1 coût horaire de la main d'œuvre tous salariés, dans les industries mécaniques et électriques
- EMT est l'indice d'électricité moyenne tension, identifiant PVIC 40-10-10
- FSD 1 et 2 sont les indices fournitures et services divers

3.2. Facture type INSEE 120 m³

Libellé	montant 2007	montant 2008	évolution
part délégitaire	48,60	58,43	+ 16,8 %
part SIRTTEMEU	24,00	24,48	+ 2,0%
total € HT	72,60	82,91	+ 14,2 %
total € TTC	86,83	99,16	
prix au m ³	0,6050	0,6909	+ 14,2 %

Entre 2007 et 2008, l'augmentation du tarif est liée à l'entrée en application de l'avenant n° 7 au contrat d'affermage. Cet avenant a pour objet la prise en compte de l'intégration au périmètre d'affermage :

- des ouvrages de mise en conformité du traitement des fumées ;
- de 15 points de mesure des effluents transportés ;
- de 5 installations de traitement des sulfures en amont du collecteur intercommunal.

3.3. Recette d'exploitation

Recettes d'exploitation de l'exercice 2007, du SIRTTEMEU⁵.

Objet		Valeur	Observations
surtaxe d'assainissement		3 210 543,03 €	
prime à l'épuration		1 369 474 22 €	solde prime 2006 et acompte sur prime 2007
subventions perçues en 2007		1 430 014,32 €	
détail des subventions	Traitement des fumées	66 820,00 €	Agence de l'eau
		42 027,36 €	ADEME
		89 958,91 €	FEDER
	Traitement des sulfures	15 292,00 €	Agence de l'eau
		37 557,93 €	Conseil Régional
	Réfection de l'émissaire RV 23-27	331 040,00 €	Agence de l'eau
		239 736,00 €	Conseil Général
	Puits des Moulières - travaux d'urgence	85 704,00 €	Agence de l'eau
	Traitement des NOx	294 180,00 €	Conseil Général
	Points de mesure	133 348,12 €	Conseil Général
		82 800,00 €	Agence de l'eau
	Etat des lieux galerie	11 550,00 €	Agence de l'eau

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Ce taux concerne les communes individuellement. En effet, le SIRTTEMEU ne gère des collecteurs que la partie commune aux 7 communes qui le composent ; le calcul du taux de collecte, qui représente l'effort consenti par une commune pour protéger le milieu naturel, n'a alors pas de signification pour l'émissaire commun.

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Le SIRTTEMEU dispose de plans à jour du réseau dont il est maître d'ouvrage, avec indication, par tronçons, des caractéristiques de l'ouvrage (diamètre, matériau, âge, état) ; le délégataire du SIRTTEMEU complète ces données par les interventions réalisées.

⁵ Chiffres tirés du compte administratif 2007.

4.3. Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié

Le réseau dont le SIRTTEMEU est maître d'ouvrage est conforme aux prescriptions du décret n° 94-469 du 3 juin 1994.

4.4. Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié

La station d'épuration AmphitriA est dotée d'une filière de traitement des eaux usées comprenant les étapes suivantes :

- prétraitement : dégrillage grossier puis fin dessablage, déshuilage ;
- traitement physico-chimique par coagulation et floculation, puis décantation lamellaire,
- traitement biologique par filtration sur pouzzolane.

Cette filière est conforme aux prescriptions du décret n° 94-469 du 3 juin 1994.

4.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié

L'évaluation de la performance se fait sur la concentration ou le rendement des paramètres mesurés : MES, DCO, DBO₅.

Pour les paramètres MES, DCO, DBO₅ en sortie

		MES	DCO	DBO ₅	Total
Objectif de qualité	En concentration (mg/L)	35	125	25	-
	En rendement (%)	90	75	80	-
Nombre de bilans	réalisés par an	260	260	260	-
	ne respectant pas les objectifs de qualité	2	0	0	2
	ne respectant pas les objectifs de qualité, tolérés sur 1 an	19	19	19	-

L'usine est donc performante et conforme aux prescriptions du décret n° 94-469 du 3 juin 1994.

4.6. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Les boues produites par la station d'épuration AmphitriA sont éliminées :

- soit par incinération sur site (94 % en 2007) ;
- soit par stockage au Centre de Stockage des Déchets Urbains du Balançan, au Cannet des Maures (6% en 2007), pendant l'arrêt technique du four.

Ces deux filières sont conformes à la réglementation. Ainsi, 100% des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon des filières conformes à la réglementation.

4.7. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 Km de réseau

Cet indicateur de performance ne prend pas tout son sens dans le cas du SIRTTEMEU. En effet, le réseau de transport des eaux usées du SIRTTEMEU est constitué d'un seul linéaire de 10,5 Km, gravitaire de pente régulière d'environ 0,7 mm/m.

Les points nécessitant des interventions d'entretien particulières sont :

- le piège à sable, ouvrage destiné à concentrer les dépôts,
- le dernier regard avant la traversée des voies SNCF à La Seyne sur Mer, compte-tenu de la sensibilité de l'ouvrage sous les rails.

4.8. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Depuis 2001, le SIRTTEMEU a entrepris de renouveler le tronçon amont (entre Lagoubran et Chateaubanne) de l'émissaire. Ce renouvellement consiste en la pose d'une canalisation en PRV de diamètre 1200 à 1600 mm en parallèle du collecteur existant. Ce renouvellement se déroule sur plusieurs années, en quatre marchés de travaux distincts. Ont été réalisés :

- en 2002, 400 ml ;
- en 2005, 700 ml (en deux phases de 100 et 600ml) ;
- à partir de 2007, les 2000 ml restants.

A la fin 2008, date prévisionnelle de fin des travaux de la dernière tranche, le réseau entre Lagoubran et Chateaubanne sera neuf.

Compte-tenu du faible linéaire de réseau géré par le SIRTTEMEU, il est difficile d'évaluer un taux de renouvellement qui soit représentatif de l'état du réseau.

4.9. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

La station d'épuration AmphitriA n'a pas d'acte individuel d'autorisation de rejet à jour. En effet, cet ouvrage bénéficiait d'un arrêté d'autorisation de rejet en date du 7 novembre 1994, pour les eaux usées après traitement physico-chimique. Cet arrêté est caduc depuis la mise en service du traitement biologique.

Le SIRTTEMEU a déposé en décembre 2005 un nouveau dossier de demande d'autorisation de rejet qui est depuis en cours d'instruction.

4.10. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Le réseau de transport des eaux usées du SIRTTEMEU ne possède pas de déversoir d'orage. Il ne génère donc pas de déversements au milieu naturel.

4.11. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du SIRTTEMEU au 31 décembre 2007, si celui-ci affecte la totalité de l'autofinancement dégagé par le service s'élève à **13 ans**.

4.12. Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations

Les réclamations sont reçues, enregistrées et gérées par le délégataire. Quelques réclamations ont été enregistrées consécutivement aux opérations d'entretien du piège à sable.

5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1. Travaux réalisés

Objet	Montant	subventions
Réalisation de la mise en place des points de mesure des rejets communaux	1 102 959,57 € TTC	AERMC ⁶ : 82 800 € CG 83 ⁷ : 133 348,12 €
Réfection de l'émissaire entre Lagoubran et Chateaubanne	18 748 472,47 € TTC	AERMC : 2 310 000 € CG 83 : 300 000 €
Reprise des revêtements du local stockage chlorure ferrique	71 760,00 € TTC	pas de subvention
Mise en place d'équipements de traitement des sulfures à Saint Mandrier	79 167,24 € TTC	pas de subvention
Etat des lieux de l'émissaire entre Chateaubanne et la mer	73 062,44 € TTC	AERMC : 11 500 € CG 83 : 18 327 €

5.2. Dette de la collectivité

L'encours de la dette au 31 décembre 2007 s'élève à :

emprunt	1 947 932,39 €
avances remboursables	3 424 853,55 €
TOTAL	5 372 785,94 €

Annuité 2007 :	1 123 534,77 €
Dont capital :	974 848,17 €
Dont intérêts :	148 686,60 €

5.3. Amortissements

Les montants des amortissements en 2007 s'élèvent à :

- Amortissement des immobilisations : 2 226 781,52 €
- Amortissement des subventions : 981 102,57 €

5.4. Projets en cours

Afin d'améliorer de service, le SIRTTEMEU a les projets suivants :

↳ **Objet : Réfection des ouvrages annexes au puits des Moulières**

Sujet d'amélioration : suite aux incidents de janvier 2006 au cours desquels des travaux d'urgence avaient été menés, le SIRTTEMEU a mandaté le Cabinet MERLIN, maître d'œuvre, pour concevoir la réfection des ouvrages définitifs de façon pérenne.

Montant : travaux estimés à 900 000 € HT

Avancement : marché de travaux (procédure de dévolution et démarrage) en 2008.

⁶ Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse

⁷ Conseil Général du Var

↪ **Objet : Station de dépotage**

Sujet d'amélioration : création d'une unité de réception des matières de vidange des ouvrages d'assainissement non-collectif.

Montant : études et maîtrise d'œuvre : 181 433 € HT ;
travaux : estimés à 635 200 € HT

Avancement : marché de travaux (procédure de dévolution et démarrage) en 2008.

↪ **Objet : Groupe électrogène puits de Bramas**

Sujet d'amélioration : sécurisation de l'alimentation en eau potable de la station d'épuration

Montants : études et maîtrise d'œuvre : 11 625 € HT ;
travaux : 69 550 € HT

Avancement : les travaux seront réalisés avant l'été 2008.

↪ **Objet : Accueil des boues des stations d'épuration environnantes**

Sujet d'amélioration : Ce projet a deux objectifs : améliorer le fonctionnement du four d'incinération des boues d'AmphitriA, qui fonctionne actuellement à demi-charge en moyenne ; et proposer une solution d'élimination des boues résiduelles autre que la mise en décharge, à l'échelle de l'agglomération toulonnaise.

Montant : travaux (estimation) 1 000 000 €

Avancement : études à lancer en 2008.

↪ **Objet : Réutilisation de l'eau traitée par AmphitriA**

Sujet d'amélioration : Gestion de la ressource : chaque année, AmphitriA traite environ 18 millions de m³ d'eau qui sont rejetés à la mer. Ce projet vise tout d'abord à étudier les possibilités de réutiliser cette eau tant du point de vue technique (quel traitement supplémentaires ?) que du point de vue des usages possibles et autorisés.

Montant : études estimé à 40 000 €

Avancement : études à lancer en 2008.

5.5. Programmes pluriannuels de travaux

L'assemblée délibérante n'a pas adopté de programme pluriannuel de travaux en 2007.

6. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Sans objet.



Syndicat Intercommunal de la Région
Toulonnaise pour le Traitement et
l'Evacuation en Mer des Eaux Usées

S.I.R.T.T.E.M.E.U.



**RAPPORT ANNUEL DU
DELEGATAIRE SUR LE
SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT**

SYNTHESE

- EXERCICE 2007 -

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION	3
1. NATURE ET VIE DU CONTRAT	3
1.1. PERIMETRE DELEGUE ET PRESTATION	3
1.2. ORIGINE ET EVOLUTIONS DU CONTRAT	3
2. UNE ANNEE D'EXPLOITATION.....	4
2.1. INDICATEURS DE PERFORMANCES.....	4
2.2. LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	4
2.3. EXPLOITATION	4
2.3.1. <i>Emissaire.....</i>	<i>4</i>
2.3.2. <i>Usine de dépollution.....</i>	<i>5</i>
2.3.3. <i>Système de management environnemental.....</i>	<i>5</i>
2.4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS.....	6
2.4.1. <i>Sur l'émissaire intercommunal.....</i>	<i>6</i>
2.4.2. <i>Sur l'usine de dépollution.....</i>	<i>6</i>
2.5. LE SERVICE EN CHIFFRES	7
2.5.1. <i>Assiette de la redevance.....</i>	<i>7</i>
2.5.2. <i>Evaluation de la performance.....</i>	<i>7</i>
2.5.3. <i>Adéquation des capacités épuratoires aux charges reçues.....</i>	<i>8</i>
2.5.4. <i>Déchets produits.....</i>	<i>8</i>
3. PATRIMOINE ET DONNEES FINANCIERES.....	8
3.1. COMPTE ANNUEL DE RESULTAT	8
3.2. LE PATRIMOINE DU SERVICE DELEGUE	9
4. SITUATION DES BIENS ET PERSPECTIVES	9
4.1. SUR L'EMISSAIRE INTERCOMMUNAL	9
4.2. SUR L'USINE DE DEPOLLUTION	9
4.2.1. <i>Situation générale du bien.....</i>	<i>9</i>
5. COMMENTAIRES GENERAUX DU SIRTTEMEU	10
5.1. EXPLOITATION DES OUVRAGES	10
5.1.1. <i>Emissaire.....</i>	<i>10</i>
5.1.2. <i>Station d'épuration.....</i>	<i>10</i>
5.2. ASPECTS FINANCIERS	10
5.2.1. <i>Volumes assujettis.....</i>	<i>10</i>
5.2.2. <i>Compte annuel de résultat.....</i>	<i>10</i>

0. INTRODUCTION

Dans le cadre de son contrat d'affermage et conformément au décret n° 2005-236 relatif au rapport annuel du délégataire du service public local, le délégataire est tenu de rédiger un compte-rendu annuel technique et financier afin de permettre au SIRTTEMEU d'assurer le contrôle de l'exploitation du service.

Ce compte-rendu a pour objet :

- ⦿ de porter à la connaissance du maître d'ouvrage les éléments essentiels et les résultats de l'exercice 2007 ;
- ⦿ de rendre compte des contrôles effectués et mesurer le respect des clauses du contrat ;
- ⦿ de permettre au maître d'ouvrage le contrôle de l'affermage.

Le présent rapport fait la synthèse du compte-rendu remis par le délégataire, en restituant le point de vue du délégataire, enrichi des commentaires du SIRTTEMEU en clôture.

1. NATURE ET VIE DU CONTRAT

1.1. Périmètre délégué et prestation

Le service public d'assainissement géré par le Syndicat Intercommunal de la Région Toulonnaise pour le Traitement et l'Evacuation en Mer des Eaux Usées comprend

- Le réseau de transport des eaux usées : l'émissaire et ses ouvrages : 4 puits d'accès, 8 sites de traitement des sulfures, 15 points de mesure, un piège à sable
- L'usine de dépollution

Ces équipements sont exploités par la Compagnie des Eaux et de l'Ozone en sa qualité de fermier, conformément à la convention d'affermage du 18 janvier 1990, pour une durée de 26 ans.

1.2. Origine et évolutions du contrat

Le contrat d'affermage du service public de l'assainissement a été signé le 18 janvier 1990 avec la Compagnie de l'Eau et de l'Ozone (CEO). Il a pris effet le 1^{er} avril 1990 et prendra fin le 31 mars 2016. Ce contrat a fait l'objet de six avenants :

Avenant	Date d'effet	Objet
Avenant 1	16 novembre 1992	Prise en charge des ouvrages de traitement des eaux usées. Rémunération du fermier. Prolongation de la durée du contrat de 10 ans.
Avenant 2	25 juillet 1998	Remplacement de l'indice TP 10-2 dans la formule de révision de la rémunération du fermier.
Avenant 3	4 février 2000	Remplacement de l'indice IME dans la formule de révision de la rémunération du fermier.
Avenant 4	21 juin 2001	Prise en charge des ouvrages de traitement des fumées. Rémunération du fermier.
Avenant 5	7 janvier 2004	Rémunération du fermier et stipulations diverses.
Avenant 6	1 ^{er} janvier 2005	Remplacement des indices PsdA et PsdC par EBI,EBIQ, TCH et ICC.
Avenant 7	1 ^{er} janvier 2008	Intégration au périmètre : - des équipements de traitement des fumées de la station d'épuration, - des équipements de traitement des sulfures et des points de mesure sur le réseau.

2. UNE ANNEE D'EXPLOITATION

2.1. Indicateurs de performances¹

Gestion de l'environnement :

liaison du service à un laboratoire accrédité	oui	24h sur 24
taux de conformité des rejets d'épuration	99%	nombre de bilan conformes/ nombre de bilans réalisés
taux de boues évacuées selon une filière pérennisée	100%	tonnes de boues admises par une filière conforme / tonnes de boues produites

Gestion patrimoniale :

politique patrimoniale du réseau	60%	<ul style="list-style-type: none"> - 0% : pas de plans du réseau ou documents incomplets ; - 20% : existence de plans à jour ; - 40% : 20% + infos diamètre, matériau, âge - 60% : 40% + suivi des interventions ; - 80% : 60% + plan de renouvellement ; - 100% : 80% + plan de renouvellement mis en oeuvre
----------------------------------	-----	---

Certifications

certification « qualité du service »		
obtention de la certification ISO 9001 (2000)	oui	toutes entités locales certifiées
certification « environnementale »		
obtention de la certification ISO 14001	oui	réseau
obtention de la certification ISO 14001	oui	usine

2.2. Le prix de l'assainissement

Facture type INSEE 120 m³

Libellé	montant 2007	montant 2008	évolution
part délégataire	48,60	58,43	+ 16,8 %
part SIRTTEMEU	24,00	24,48	+ 2,0%
total € HT	72,60	82,91	+ 14,2 %
prix au m ³	0,6050	0,6909	+ 14,2 %

2.3. Exploitation

2.3.1. Emissaire

Modifications du périmètre

En 2007, le SIRTTEMEU a mis en service :

- une unité de traitement des sulfures sur le poste de refoulement des Résistants à Saint Mandrier,
- 15 points de mesure des effluents communaux.

Ces installations ont été intégrées au périmètre d'affermage après réception des travaux.

¹ Indicateurs proposés par l'exploitant dans le cadre de la fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) et l'institut de la gestion déléguée (IGD)

Projets en cours

Sous maîtrise d'ouvrage du SIRTTEMEU, sont en cours :

- la réfection de l'émissaire commun entre Lagoubran et Chateaubanne : les travaux ont débuté en juin 2007 et se poursuivront jusqu'à fin 2008 ;
- un état des lieux du tronçon en galerie de ce collecteur, entre Chateaubanne et le Cap Sicié, intervention réalisée en décembre 2007, résultats attendus pour début 2008 ;
- la mise en place d'un groupe électrogène pour secourir le surpresseur d'alimentation en eau potable de la station d'épuration, les travaux débuteront au deuxième trimestre 2008 ;
- la réhabilitation des ouvrages annexes au puits des Moulières.

Entretien, surveillance, renouvellement

➤ Emissaire entre Lagoubran et Chateaubanne

Sur la partie en amont de Chateaubanne, une visite des galeries (R3-R4 et R6-R7) a été réalisée à l'occasion de la réhabilitation de celles-ci dans le cadre du marché de réfection de l'émissaire commune entre les regards de visite 1 et 19.

Sur ce même tronçon, les opérations de curage ont permis :

- le retrait de 50,6 t de sables du piège à sable, au cours des curages organisés mensuellement,
- l'extraction de 66,5 t de sables entre les regards de visite 10 et 19, au cours de curages réalisés dans le cadre des travaux de réfection de l'émissaire commun.

➤ Emissaire entre Chateaubanne et Cap Sicié

Sur la partie galerie de l'émissaire, entre Chateaubanne et la station d'épuration, aucune visite ni opération d'entretien ou de curage n'a été effectuée.

➤ Accès à l'émissaire

Sur les puits d'accès à l'émissaire, ainsi qu'à Chateaubanne, l'exploitant a réalisé les visites réglementaires de conformité électrique et traité les anomalies éventuelles.

➤ Traitements des sulfures

L'exploitant a réalisé l'entretien annuel de ces installations, et a ajusté les taux de traitements des effluents après campagnes d'analyses de ceux-ci.

➤ Points de mesure

Ces points sont régulièrement exploités depuis octobre 2007. Les premières analyses montrent que sur la plupart des sites, les effluents sont dilués soit par des eaux claires, soit par de l'eau de mer.

Par ailleurs, ces analyses seront plus exploitables avec le recul dont on ne dispose pas aujourd'hui.

2.3.2. Usine de dépollution

Le délégataire présente la liste des travaux de renouvellement effectués en 2007.

2.3.3. Système de management environnemental

Le système d'assainissement du SIRTTEMEU est certifié selon la norme ISO 14001 depuis décembre 2004.

Cette certification prévoit notamment le suivi des impacts du système d'assainissement sur le milieu naturel.

Le tableau ci-après présente un état des lieux de ces impacts ainsi qu'un avancement des objectifs du programme d'action.

Milieu marin	Rejet STEP ² conforme à la réglementation.
	objectif : améliorer l'écoulement dans l'émissaire → le curage aval a été interrompu par le délégataire
Air	Suite à la mise en place des traitements complémentaires des fumées, l'usine est conforme à la réglementation.
	objectif pour 2008 : limiter les circulations de camions (réactifs)
Sol et sous-sol	Sur la STEP, tous les stockages de réactifs sont munis de bacs de rétention.
	objectif : accompagner le SIRTTEMEU dans la réhabilitation de l'émissaire → atteint : Véolia participe aux réunions de chantier
	objectif : optimiser les consommations de réactifs → plan d'action en cours
Gestion des déchets	Les déchets dangereux sont triés sur les sites d'exploitation et traités dans des centres agréés.
	Plusieurs autres déchets sont valorisés : bois, papier, etc.
Ressources naturelles	Maîtrise de la consommation d'eau potable.
	15% de l'énergie électrique de l'usine provient d'énergies renouvelables.
	Les curages de l'émissaire sont réalisés, autant que possible par camion à recyclage d'eau.
	objectif : limiter la consommation en eau potable sur la STEP à 120 m ³ /j → objectif atteint à 90% en 2007.
Matières premières	Maîtrise des consommations de matières premières.
	objectif : limiter la consommation en chlorure ferrique à 0,18 t/ t de DCO éliminée → objectif atteint à 70% en 2007.
Nuisances	Aucune réclamation pour nuisance n'a été générée par l'usine.
	Plusieurs réclamations pour nuisances (odeur, bruit) ont été générées par l'entretien de l'émissaire.
Traitement des non conformités réglementaires	L'identification des zones ATEX ³ de l'usine a été réalisée en 2007.
	Les déchets de l'usine sont acheminés vers le CET II du Cannet des Maures dont l'autorisation d'exploiter a expiré.
	Arrêté ICPE du four : - le traitement des résidus sodiques n'est pas conforme à l'existant, il manque un bassin de confinement des eaux d'incendie de la zone four. - il n'existe pas de bassin de confinement des eaux d'incendie dans la zone four.

2.4. Evènements significatifs

2.4.1. Sur l'émissaire intercommunal

Il n'y a pas eu d'évènement significatif concernant l'exploitation de l'émissaire en 2007.

2.4.2. Sur l'usine de dépollution

Arrêt technique du four

Le four a été arrêté pour sa maintenance annuelle du 19 mars au 12 avril.

² Station d'épuration

³ Atmosphère Explosive

Produits délictueux

Cinq arrivées de produits délictueux ont été déclarées en 2007, toutes de type solvants. Ces arrivées ont engendré des dysfonctionnements de la filière de traitement des boues sans entraîner de dégradation de la qualité du rejet.

Sécurité du personnel

L'exercice 2007 a connu 7 accidents du travail, tous sans gravité. Afin d'améliorer la sécurité de son personnel, l'exploitant a :

- mis en œuvre des filtres sur la préparation du lait de chaux,
- effectué un nettoyage par cryogénie des armoires électriques.

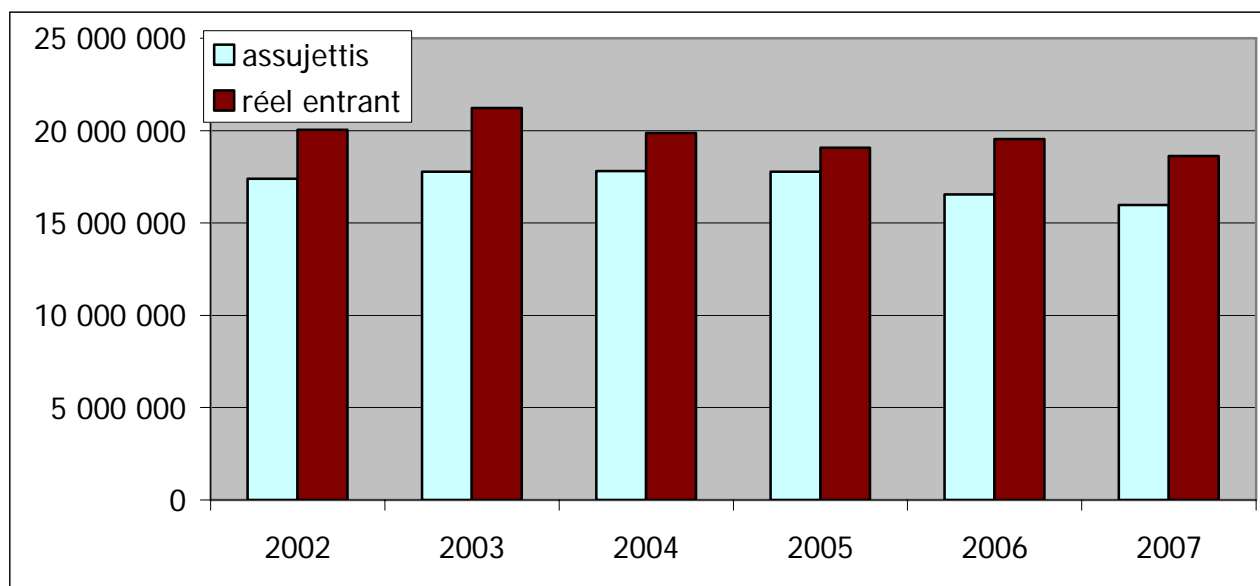
2.5. Le service en chiffres

2.5.1. Assiette de la redevance

Commune	2005	2006	2007
Toulon	10 384 586	9 545 376	8 812 954
La Seyne sur Mer	3 543 210	3 495 113	3 661 407
Six Fours les Plages	2 294 498	2 243 372	2 254 454
Ollioules	637 116	644 053	650 683
Saint Mandrier sur Mer	857 755	394 932	373 764
Le Revest les Eaux	174 925	163 465	164 107
Evenos	51 224	51 016	52 217
Total	18 194 688	16 537 327	15 969 586

Le graphique ci-dessous montre la distinction entre :

- les volumes assujettis à la redevance assainissement, représentant le volume théoriquement transité dans le réseau et reçu à la station d'épuration, et
- les volumes mesurés à l'entrée de la station d'épuration.



2.5.2. Evaluation de la performance

Paramètres mesurés : MES, DCO, DBO₅.

Règle d'évaluation de la performance : concentration ou rendement.

Pour les paramètres MES, DCO, DBO ₅ en sortie		MES	DCO	DBO ₅	Total
Objectif de qualité	En concentration (mg/L)	35	125	25	-
	En rendement (%)	90	75	80	-
Nombre de bilans	réalisés par an	260	260	260	-
	ne respectant pas les objectifs de qualité	2	0	0	2
	ne respectant pas les objectifs de qualité, tolérés sur 1 an	19	19	19	-

L'usine est donc performante et conforme.

2.5.3. Adéquation des capacités épuratoires aux charges reçues

	Capacité nominale	Bilan moyen annuel	réel / nominal
Débit moyen journalier (m ³ /j)	103 000	51 015	49,53 %
Débit maximal admissible (m ³ /j)	103 000	82 038	79,65 %
DCO (kg/j)	78 000	35 925	46,06 %
DBO ₅ (kg/j)	30 000	13 474	44,91 %
MES (kg/j)	36 000	16 508	45,86 %
population équivalente	500 000	224 574	44,91 %

2.5.4. Déchets produits

Type de déchet	Quantité	Destination
Boues	35 544 t	Incineration (à 28 % de siccité)
	1 920 t	CET II (à 31% de siccité)
Refus de dégrillage	141 t	CET II : le Balançon au Cannet des Maures
Sables (dessablage)	206 t	CET II : le Balançon au Cannet des Maures
Sable four	376 t	CET II : le Balançon au Cannet des Maures
Cendres	1 680,5 t	CET I : à Bellegarde (30)

3. PATRIMOINE ET DONNEES FINANCIERES

3.1. Compte annuel de résultat

Le compte annuel de résultat est joint en annexe au présent document.

Résumé :

Libellé	2007	2006
Produits	10 024 918	9 692 294
Charges	10 524 781	9 230 120
<i>Dont surtaxe reversée au SIRTTEMEU</i>	<i>3 419 051</i>	<i>3 281 674</i>
Résultat	- 499 863	462 174

Principales évolutions (cf. annexe) :

- La forte progression du poste « sous-traitance » entre 2006 et 2007 (+214%) est liée au fait que ce poste était particulièrement bas en 2006, suite à l'interruption du curage de la galerie du fait des effondrements au puits des Moulières.
- La forte croissance du poste « analyses » (+128%) est liée à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur les installations d'incinération de déchets ménagers et assimilés.

3.2. Le patrimoine du service délégué

Le délégataire présente la liste des biens qui ont été mis en place et/ou renouvelés soit :

- dans le cadre de l'obligation en garantie pour continuité de service, essentiellement pour l'émissaire,
- dans le cadre du programme de renouvellement contractuel de la station d'épuration.

Ainsi qu'un état du compte de gros entretien et de renouvellement.

4. SITUATION DES BIENS ET PERSPECTIVES

4.1. Sur l'émissaire intercommunal

Installation	Priorité (1 à 4)	Remarques, améliorations, ou travaux à programmer
Emissaire, tronçon Lagoubran – Chateaubanne	1	Poursuite du programme de réhabilitation
Emissaire, tronçon Chateaubanne – Sicié	1	Les visites montrent une forte dégradation des parois ; des infiltrations d'eau dans la galerie et dans les puits ont été signalées. Un marché d'état des lieux est en cours.
Puits de Bramas	1	Le bâtiment qui abrite le puits de Bramas et le ventilateur d'extraction d'air est très soumis à la corrosion par l'H ₂ S. Des réfections sont à prévoir sur le génie civil.
Puits des Moulières	2	Les ouvrages annexes ont été remis en service à la suite d'un marché d'urgence, mais cette situation n'est pas pérenne. Un marché pour la réalisation des ouvrages définitifs est en cours.
Points de mesure	4	Un inventaire des améliorations possibles est à effectuer pour l'exploitation de ces installations.
Locaux Chateaubanne	4	Les installations ont été touchées par l'ambiance humide conséquente au fonctionnement dégradé pendant deux mois aux Moulières.
Piège à sable	4	L'ouvrage n'est pas sécurisé (clôture, dalle).

4.2. Sur l'usine de dépollution

4.2.1. Situation générale du bien

Clôtures : Les clôtures d'enceinte de la voie d'accès au tunnel sont à reprendre.

Génie civil : Il est constaté :

- une corrosion importante par l'H₂S des canaux de prétraitement ;
- une détérioration de la plupart des joints d'étanchéité ;
- des fissures et épaufrures dans certains voiles béton ;
- une dégradation des éléments de second œuvre (trappes aluminium et béton, portes, etc.) ;
- un défaut d'étanchéité de la toiture de la cage du monte-charge 17 tonnes.

Une expertise de la détérioration du bien par l'H₂S sera réalisée par Véolia début 2008.

Installation et réseaux : Le confinement des ouvrages accentue la corrosion de certains équipements et en diminue la durée de vie. Ainsi, la plupart des conduites doivent être remplacées prématurément :

- canalisations d'écoulement en fonte ;
- canalisations eau et air du traitement biologique ;
- canalisations de soutirage des boues primaires ;
- siphons des biofiltres ;
- gaines de ventilation.

5. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX DU SIRTTEMEU

Avertissement : Les pages 3 à 9 du présent document constituent un résumé du compte-rendu annuel transmis par le délégataire. Il ne présume pas de l'agrément du maître d'ouvrage sur les commentaires et interprétations du délégataire.

5.1. Exploitation des ouvrages

5.1.1. Emissaire

Le curage du tronçon amont de l'émissaire a été effectué en totalité en 2003. Depuis, les opérations de curage sur le linéaire ont été rares. La mise en service du piège à sable a considérablement amélioré les conditions de curage du collecteur pour l'exploitant. Les quantités de matériau extraites de ce piège démontrent l'efficacité et l'utilité du système ; ainsi que le bon usage qu'en fait le fermier.

Le curage total de la partie galerie (entre Chateaubanne et Sicié) qui a débuté en 2005 et a été interrompu suite à l'incident du puits des Moulières en 2006 est indispensable. Les niveaux de dépôts atteignent jusqu'à 1 m sur certains tronçons et s'aggravent par les perturbations de l'écoulement qu'ils créent.

Le tableau ci-annexé récapitule les linéaires curés et inspectés et met en exergue :

- une exploitation par actions « coup de poing » plutôt que des opérations régulières et continues,
- une nette amélioration du curage du tronçon amont depuis la mise en service du piège à sable.

Il est toutefois important de souligner que les opérations d'entretien de l'émissaire en 2007 (hors entretien du piège) sont liées au chantier de réfection de l'émissaire.

5.1.2. Station d'épuration

L'exploitation de la station d'épuration est satisfaisante du point de vue technique. Les normes de rejet sont respectées. L'exécution du programme de renouvellement est conforme au programme adopté par délibération du 13 décembre 2006 dans les grandes lignes ; une analyse plus approfondie des factures sera effectuée par la suite.

5.2. Aspects financiers

5.2.1. Volumes assujettis

Les volumes assujettis à l'assainissement pour l'exercice 2007 subissent une baisse de 3,4% entre 2006 et 2007. Entre 2005 et 2006, une baisse de presque 7% était constatée. Pour 2007, ces baisses concernent seulement Toulon (-7%) et Saint Mandrier (-5%).

Cette baisse de volumes n'est pas commentée par le délégataire.

5.2.2. Compte annuel de résultat

Le compte-rendu financier du délégataire comporte un long rappel de la réglementation, notamment celle issue du décret 2005-236 du 14 mars 2005, sans pour autant que le niveau de détail et les informations transmises soient satisfaisants. Ce compte-rendu financier est trop succinct pour permettre une réelle appréciation de l'exécution financière du contrat d'affermage et un réel contrôle à partir de ce seul document. De plus, il ne respecte pas, dans sa forme, les prescriptions de l'avenant 5 au contrat d'affermage. Un courrier rappelant ses obligations au fermier lui a été transmis.

Par ailleurs, ce compte d'exploitation fait état d'une perte sur créance irrécouvrable admise en non-valeur et contentieux recouvrement de 25 164 €, qui doit être justifiée. Pour rappel, en 2006 et 2005, les comptes d'exploitation indiquaient, respectivement, les sommes de 43 824 € et 558 379 € de pertes sur créances irrécouvrables. Faute d'explications complémentaires et de délibérations, si nécessaire, du Comité Syndical, ces non-valeurs ne sont pas acceptables par le SIRTTEMEU et n'ont pas à être déduites des obligations de reversement.

Le montant de la surtaxe est encore imprécis et flou : en effet, nous avons beaucoup de difficultés à obtenir les volumes facturés, et notamment pour les contrats dits « spéciaux » comme la Marine Nationale, OREDUI, etc. De plus, le montant déclaré (3 419 051 €) n'est ni expliqué, ni justifié, et est différent du montant de la

surtaxe réellement reversée au syndicat au titre de l'année 2006 (3 210 543,03 €). Ce montant, sensé représenter le produit annuel au sens comptable, doit être présenté en dissociant les droits établis au titre de l'exercice considéré et les encaissements s'y rapportant.

Enfin, le délégataire doit indiquer dans son compte-rendu annuel, la TVA récupérée sur les investissements réalisés par le SIRTTEMEU et reversée par Veolia au SIRTTEMEU.

Annexes :

- tableau récapitulatif curage
- compte annuel de résultat de l'exercice

Récapitulatif des interventions d'entretien de l'émissaire

		2002	2003	2004	2005	2006	2007
tronçon amont : Lagoubran - Chateaubanne	linéaire curé (ml)	200	4440	50	NR	430 + piège	450 + piège
	quantité de sable extraite (t)	16,8	137,5	12	19,5	72	116
tronçon aval : Chateaubanne - AmphitriA	linéaire visité (ml)	0	6396	6396	6396	0	0
	linéaire curé (ml)	0	0	0	1500	150	0
	quantité de sable extraite (t)	0	0	0	1126	140	0